

La gestion durable des aires protégées, alliée aux interventions de restauration, peut permettre la reconstitution de la faune sauvage dans le paysage de Mangai et améliorer le bien-être humain.

Intérêt de la restauration des paysages forestiers (RPF)

La République démocratique du Congo (RDC) est déterminée à assurer la viabilité à long terme de son environnement et de son développement. Dans le cadre du Défi de Bonn, la RDC s'est engagée à restaurer 8 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici 2030.

Pour soutenir la mise en œuvre de la RPF conformément aux engagements nationaux et internationaux, la **méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR) pour le paysage de Mangai** a été menée par l'UICN et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et financée par le ministère fédéral allemand pour l'Environnement, la Conservation de la nature et la Sécurité nucléaire (BMU). Les objectifs de la RPF à Mangai consistent à conserver la biodiversité, accroître le potentiel de piégeage du carbone, améliorer la productivité des sols et renforcer l'économie rurale.

L'aire protégée de Mangai (MPA), aire protégée de catégorie VI de l'UICN gérée par l'ICCN, est composée du **Domaine de chasse d'Idiofa et de la Réserve à hippopotames de Mangai**. D'une superficie de 1 176 875 ha, elle vise à : i) protéger la faune sauvage par le biais d'une réglementation de l'exploitation, et à ii) conserver, restaurer, gérer et propager les espèces de la faune sauvage et leurs habitats.

Avant les années 70, la MPA était une zone très riche en gibier. Depuis, on assiste à un appauvrissement catastrophique de la faune sauvage, principalement causé par le braconnage et la chasse incontrôlée, la destruction des habitats associée à une exploitation forestière non durable, la déforestation et l'expansion de l'agriculture sur

En bref

- **Les opportunités de restauration du paysage forestier de Mangai sont estimées à un potentiel de 1,6 million d'hectares, ce qui représente environ 20 % de l'engagement pris par la RDC dans le cadre du Défi de Bonn.**

brûlis, la pauvreté liée au chômage, les mauvaises pratiques de gestion de la faune sauvage et les incendies. La diminution de la faune sauvage a entraîné non seulement des carences en protéines et une malnutrition au sein des communautés locales, mais également la disparition d'espèces végétales. D'autres conséquences incluent la réduction du potentiel touristique, la baisse des revenus issus de la chasse et la pauvreté. Néanmoins, l'espoir demeure que toutes les espèces animales encore présentes seront protégées et que le plan de gestion durable à long terme garantira un équilibre écologique pérenne et la conservation de la biodiversité.

Interventions de RPF

L'ampleur de la dégradation des terres mise en évidence par les cartes, par le biais de l'analyse spatiale combinée aux observations de terrains et à la consultation des communautés, a été un élément majeur dans l'élaboration des interventions de restauration suivantes, qui visent à réduire la pression humaine sur les écosystèmes et à fournir des alternatives économiques aux communautés rurales :

- **Création de zones de conservation efficaces** pour reconstituer la faune sauvage, en tenant compte des activités agricoles et forestières des populations locales.

- **Développement d'une agriculture durable** pour promouvoir la viabilité de la production agricole, accroître la production de bois de chauffe, diminuer la dégradation des habitats naturels et favoriser la sédentarisation. Les femmes sont reconnues comme jouant un rôle fondamental dans cette intervention.
- **Reboisement et agroforesterie** afin de diminuer la pression humaine sur les forêts naturelles pour la production de bois de chauffe et de produits ligneux, restaurer les terres dégradées et garantir la fourniture continue de services écosystémiques.
- **Restauration des infrastructures routières** pour relancer l'économie locale et favoriser la surveillance de la MPA.
- **Régénération naturelle** pour stabiliser l'utilisation des terres autour des villages.
- **Stabilisation des berges et des fonds des ravines** pour prévenir la dégradation des sols et l'érosion.

Cadres de politiques nationaux et opportunités

Plusieurs mécanismes stratégiques et programmatiques dédiés à la conservation des aires protégées ont été développés en RDC au cours de la dernière décennie. Ils témoignent des préoccupations nationales et des besoins dans les domaines suivants : conservation de la biodiversité, gestion durable, expansion des réseaux d'aires protégées, gestion participative, atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets, accès aux ressources, partage équitable des avantages et intégration de la gestion *ex situ* des aires protégées.

Étapes suivantes

Le ministère de l'Environnement et du Développement durable prévoit d'incorporer les résultats de l'évaluation du paysage de Mangai dans l'exécution des priorités nationales et des engagements internationaux tels que le Défi de Bonn et les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

D'après les résultats de cette évaluation, le paysage de Mangai présente un potentiel important pour la conservation des ressources naturelles existantes et la restauration de la fonctionnalité écologique et des services écosystémiques.

Les étapes suivantes sont suggérées :

- promouvoir la compréhension par les parties prenantes des avantages de la restauration des paysages forestiers ;
- établir une plateforme de dialogue efficace pour sensibiliser les chefs de clan/terres et les communautés locales sur les avantages des lois foncières actuelles, en vue de promouvoir la sécurité foncière ;
- impliquer activement les femmes dans la promotion des initiatives de stabilisation de l'utilisation des terres et la transformation du secteur agricole, par le biais de la formation et de l'appui à la création d'associations sectorielles ;
- construire et entretenir des routes et garantir l'accès à cette zone, au bénéfice du marché local et aux fins de surveillance et de protection de la MPA ;
- élaborer un cadre de consultation interinstitutionnel, coordonné par l'ICCN et auquel participent les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, des Infrastructures, de l'Administration territoriale, des Affaires foncières, de l'Économie, du Développement rural, du Tourisme et de l'Égalité entre les sexes, des institutions gouvernementales (ICCN, FFN), ainsi qu'un certain nombre de partenaires stratégiques.

La restauration du paysage de Mangai contribue à honorer non seulement les engagements pris dans le cadre du Défi de Bonn, mais également d'autres engagements internationaux, tels que les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris, REDD+, les Objectifs d'Aichi, les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, ainsi que les Objectifs de développement durable.

Ressources :
InfoFLR.org
iucn.org/forests



 INFOFLR
 by IUCN